

Ceci a été dit dans cette enceinte lors de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire. Je suis persuadé que les communes joueront ce rôle. Nous ferons certainement des assemblées d'information, mais on ne peut pas, d'une part, donner la responsabilité aux communes et, d'autre part, mettre le personnel à disposition pour traiter les dossiers. Ce serait incohérent.

En ce qui concerne les questions ou les remarques de M<sup>me</sup> la Députée Mutter, je prends acte de ses considérations. Je dis simplement que le dossier H189 est traité à deux endroits: sous «Secrétariat général» d'une part, sous «Ponts et chaussées», d'autre part. J'aimerais aussi vous dire que ce dossier lourd et important que nous regrettons a été traité par la Commission des finances et de gestion qui est une commission d'enquête. Nous aurons tout le loisir d'examiner son rapport, respectivement les conclusions.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

### ECONOMIE ET EMPLOI

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Les résultats des comptes 2008 de la Direction de l'économie et de l'emploi nous indiquent des charges pour 279 491 785 francs et des revenus pour 108 464 655 francs. Ainsi l'excédent de charges est de 171 027 000 francs, soit une différence de 9,158 millions. Il est à relever que plusieurs provisions ont été prévues dans ces comptes de l'année 2008, soit sous le centre de charges 3500 «Secrétariat général», position 380.007, avec 5 millions pour les remontées mécaniques; au centre de charges 3505 «Promotion économique», également sous la position 380.007, il y a 3 millions de provisions pour des éventuelles pertes sur caution et, sous le même centre de charges, à la position 380.100, il y a un montant de 1 499 300 francs, qui correspond au solde du fonds de la nouvelle politique régionale au 31 décembre 2008. Ce fonds a été créé en 2008.

Pour les postes de travail, nous constatons qu'il y a 9,36 équivalents plein-temps de moins que prévu au budget. Ces postes en moins se situent dans le domaine de la formation puisque certaines classes n'ont pas pu être ouvertes pour la formation professionnelle. Dans d'autres services, des vacances, entre les mises au concours et l'entrée en vigueur des nouveaux postes de travail, ont été plus importantes que prévu. De manière générale, pour les Hautes écoles spécialisées, on constate que les revenus sont plus importants que les charges.

Au poste «Secrétariat général» 3500, je précise que sous la position 361.000 seul un montant de 17 000 francs a été utilisé pour les participations aux frais de conférences. Le montant de 70 000 francs concernait le Mitteland et M. le Conseiller nous a informés que cette Conférence allait être dissoute.

Au centre de charges 3505 «Promotion économique», on constate que certains montants mis au budget n'ont pas été utilisés ou l'ont été sous d'autres positions.

C'est encore en fait la difficulté d'être précis dans les budgets et comptes puisque cela découle de l'application de la nouvelle politique régionale et de sa mise en place; ceci va se régulariser au fil de l'utilisation. D'autre part, bien évidemment, il y avait des montants prévus pour subventionner certains projets de nouvelle politique régionale. Or ces subventions ne peuvent être versées que pour autant que les projets ont bien été déposés. C'est pour cela que les montants prévus au budget n'ont pas été utilisés en 2008.

Au 318.101, sous le même centre de charges «Prestations de tiers pour l'antenne fribourgeoise de la Coopérative romande de cautionnement», il y a le montant de 37 875 francs qui n'était pas prévu au budget car la Coopérative de cautionnement s'est créée après l'élaboration du budget 2008.

Au centre de charges 3510 «Service public de l'emploi», on constate une baisse de 6,78% par rapport au budget, soit environ 345 000 francs. A la position 301.100, on constate que 2,3 équivalents plein-temps n'ont pas été utilisés. C'est essentiellement en lien avec les postes d'inspecteurs du travail repourvus après une vacance plus longue que prévue. Aux positions 362.055 et suivantes, on constate que près de 4 millions n'ont pas été versés au titre de subventions. Nous avons demandé quelles en étaient les raisons? En fait, la réponse est que les conseillers en personnel des ORP décident de l'attribution ou du refus d'une mesure cantonale à un demandeur d'emploi en fin de droit selon les normes fixées par la loi. En fait, les ORP n'ont aucune compétence d'en revoir la validité, ceci étant du ressort de la Commission cantonale de l'emploi. Afin d'éviter que s'instaure un phénomène de chômage récurrent, une réorientation des mesures de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) a eu lieu, en 2005 – nous l'avons traitée ici – et le Service public de l'emploi nous a informés que toutes les demandes remplissant les critères ont été accordées. Le fonds de l'emploi se situe à 11 millions à la fin de l'année 2008.

Au 3542.1 «Service de la formation professionnelle», je rappelle ici qu'il y a eu le changement de financement intervenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la part de la Confédération qui, dorénavant, se base sur un système forfaitaire par personne et non plus en proportion des frais effectifs; cela fait quelques modifications.

Aux positions 375.041 et 470.041 «Subventions fédérales pour associations professionnelles», la différence par rapport au budget 2008 est due au subventionnement du projet d'agrandissement de l'Ecole professionnelle, «Boucle» sur le site Derrière-les-Remparts, dont les travaux ont pris du retard. Maintenant, c'est parti et cela va être corrigé.

A l'Ecole des métiers, centre de charges 3542.6, il y a 4,023 millions de plus que prévu au budget. Ceci provient essentiellement du poste 660.004 «Subventions fédérales» qui accuse un manque de 3,8 millions puisque ce subventionnement est versé en fonction de l'avancement des travaux de construction et que, vous le savez, la construction de l'Ecole des métiers a connu un certain retard.

Au 3570 «Service des transports et de l'énergie», à la position 380.007, il y a un versement de 456 663 francs aux provisions pour subventions afin d'honorer les

versements en attente concernant les programmes de subventions dans le domaine de l'énergie.

Au 564.009, nous avons déjà voté le crédit complémentaire de 1,1 million lors de la dernière session du Grand Conseil.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** J'avais deux questions à poser. M<sup>me</sup> la Rapporteuse a déjà répondu à une. Il me resterait une question concernant le chapitre 3510 «Service public de l'emploi». Je n'ai pas trouvé de traces ni dans le rapport du Conseil d'Etat, ni dans les comptes 2008 du mandat de prestations à l'Association fribourgeoise de contrôle qui, je le rappelle, concerne les inspecteurs du travail au noir dans la construction. Merci, Monsieur le Commissaire du gouvernement, de m'indiquer dans quel compte figure cette dépense?

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Je cède directement la parole à M. le Commissaire du gouvernement. Sauf erreur, cela doit être sous le 318.000 «Prestations de services par des tiers».

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** M<sup>me</sup> la Rapporteuse a très justement dit que c'est la rubrique 318.000. Le mandat de prestations pour cette commission paritaire de contrôle figure dans ce compte pour un montant de 165 000 francs. Comme vous le savez, on a vraiment délégué une partie de cette inspection pour le travail au noir à cette commission paritaire de contrôle, notamment gérée par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. C'est donc dans cette rubrique.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Beaucoup d'informations sont données sous les nombreuses activités des services de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Je relèverais seulement que la nouvelle loi sur la Haute école, dont les travaux avaient été interrompus par le Conseil d'Etat au vu des incertitudes qui demeuraient quant au type de gouvernance des Hautes écoles, eh bien, ce projet a été remis aux Directions concernées à la fin 2008 et que le Grand Conseil en sera saisi peut-être encore cette année.

Je n'ai pas d'autres informations, M. le Président.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je n'ai rien à ajouter pour l'instant et je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** J'interviens ici au nom du groupe socialiste sur les questions relatives au fonds de l'emploi, particulièrement concernant les bénéficiaires en fin de droit (les jeunes, les femmes) et de manière générale sur les chiffres du fonds de l'emploi.

Je soulignerais que les informations ne sont pas faciles à trouver parce que les huit petites lignes qui concernent les demandeurs d'emploi en fin de droit nous donnent relativement peu de précisions.

Je vais d'abord débiter par les jeunes. En novembre, lors de l'examen du budget 2009, M. le Conseiller d'Etat a affirmé avec force et conviction que le Conseil d'Etat ne remettrait pas en cause les semestres de motivation (les fameux SEMO) et que, au contraire, la formation professionnelle des jeunes était une préoccupation prioritaire. Nous voulons volontiers croire à cette déclaration. Cependant, comment se fait-il que des associations organisatrices de mesures actives du marché du travail, spécifiquement les SEMO, n'ont pas encore de mandat clair d'une durée pluriannuelle sur des modèles d'autres associations subventionnées par l'Etat pour diverses tâches et avec lesquelles l'Etat conclut des mandats de prestations par exemple triannuels? Comment gérer une telle situation qui produit de l'insécurité, confine ces associations à prendre des mesures de licenciement? Sans réserves, elles ne peuvent assurer des salaires qu'elles doivent cependant verser car elles ont signé des conventions collectives. Cette imprévisibilité devient contre-productive et se répercute indubitablement sur la qualité des mesures. Si, en ce moment, le chômage des jeunes n'est plus un phénomène très lancinant il peut le devenir car vous connaissez les influences de la conjoncture aussi sur ce chômage des jeunes. Nous ne sommes hélas pas au pic de ces difficultés et si aujourd'hui les chiffres n'ont rien d'alarmants encore, notre responsabilité politique est bien de prévoir ces difficultés pour trouver des pistes pour notre jeunesse.

En ce qui concerne les bénéficiaires en fin de droit, on constate qu'en 2008 ils ont diminué à peu près de 100 personnes, ce qui totalise 667 personnes. Si une petite moitié, environ 40%, reste inscrite comme demandeurs d'emploi alors que l'autre moitié disparaît des statistiques, il est cependant inquiétant de savoir que beaucoup de ces personnes ne bénéficient d'aucune mesure et que ces mesures sont d'une durée très courte puisque le rapport du Conseil d'Etat nous signale qu'elles durent environ deux mois et demi en moyenne.

Les femmes constituent à ce qu'il paraît – je n'ai pas trouvé dans ce rapport ces précisions – un plus grand pourcentage parmi ces personnes en fin de droit. Alors qu'elles ont déjà épuisé toutes les mesures de formation, les mesures qualifiantes de deux mois et demi ne risquent de représenter pour elles qu'une nouvelle forme d'emploi temporaire ou d'emploi précaire. Nous pensons particulièrement au secteur du nettoyage qui profite abondamment de ces situations-là.

Les montants du fonds nous posent également question. Cette année les programmes qualifiants auprès